

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

18 mars 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt (18-03-2020) à compter de quinze heures (15 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants, chacun s'étant identifié individuellement :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, par téléphone;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, par téléphone;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, par téléphone;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, par téléphone;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, sont aussi présents par téléconférence.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret 222-2020 du 20 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel; 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

Il est donc convenu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis clos et que certains membres y participent par téléconférence.

#### **Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 15 h.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 20-03-47

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Adoption du règlement numéro 2020-177 pour l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO;
7. Adoption du règlement numéro 2020-178 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
8. Adoption du règlement numéro 2020-179 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de Mékinac;
9. Autorisation de participer au colloque printanier de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;
10. Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique;
11. Autorisation de signer l'entente relative au Volet soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
12. Recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
13. Adhésion à la déclaration commune de Services de la Table sur le développement local et régional;
14. Autorisation de signer l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie;
15. Autorisation de signer l'addenda no 2 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;
16. Autorisation de signer un addenda à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au Rayonnement des Régions pour le projet d'implantation d'un centre de transbordement dans le parc industriel régional;
17. Autorisation de signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
18. Soutien au dépôt effectué par Telus dans le cadre d'appel de projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle;
19. Demande aux gouvernements de définir un programme de support financier gouvernemental pour la desserte mobile;
20. Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie;
21. Demande d'intervention dans le cours d'eau Durocher dans la municipalité de Saint-Séverin;

22. Varia :

- a. Autorisation de signer l'entente 2020-2021 pour le soutien au travail autonome (STA);
- b. Investissements de la MRC de Mékinac dans un projet de la société d'infrastructures de Mékinac (SIM);
- c. Mesures d'exception;
- d. Cartes corporatives 2020-Golf St-Rémi;

23. Questions de l'assemblée;

24. Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 février 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re20-03-48

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (4 semaines)** 94 256.90

**Déplacement des employés (es)** 3 346.24

**Fournisseurs de biens et services**

Telus	165.20
Telus mobilité	240.78
Xittel (téléphone)	652.27
Distribution Vithemon	131.25
RREMQ	14 171.62
La Capitale	10 114.28
Xérox Canada	151.12
Monsieur Marcel Perron	1 377.28
Entreprises de distribution Denis Samson	100.00
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	81 771.56

Direction de la Gestion du fonds du MERN	168.00
Neopost	2 299.50
Androïde	2 119.38
Fournitures de bureau Denis	501.48
Service de paie Desjardins	267.80
Hydro Québec	959.03
CARRA	243.54
Centre bureautique Mauricie	552.02
Visa:	
InReach	41.95
Journaux et revues	11.50
Frais de repas et de déplacement	59.55
Registre foncier	149.00
Frais de bureau	49.38
Informatique	171.43
Service de cartes Desjardins (interac)	51.97
Chauffage MC 2007 Inc.	448.47
Association des directeurs généraux des MRC du Québec	505.89
Ôze publicité	189.71
Fujitsu Conseil	1 765.22
Groupe système forêt	143.72
Systèmes de bureautiques SBM Inc	228.80
Thibault & ass	37.08
Construction Éric St-Arnaud	10 308.78
Coop Novago	19.52
Doucet + Turcotte Architectes Inc.	2 184.53
Revenu Québec (sommaire 1 DAS)	7.85
9153-5773 Québec Inc (Robert Pronovost)	459.90
Total fournisseurs :	<u>132 820.36</u>

### **Fonds de développement du territoire**

Icimédias	1 430.29
Club de ski de fond le Sillon	2 980.00
Village Western Kapibouska	21 000.00
Ôze publicité	730.09
Total FDT :	<u>26 140.38</u>

### **Développement économique**

Ôze publicité	86.23
Chambre de commerce de Mékinac	35.00

Microgest informatique	1 104.77
------------------------	----------

Total Développement économique : 1 226.00

### **Promotion Touristique**

Télus	98.22
-------	-------

Chez Jacob	32.19
------------	-------

Gite au Chant de l'Eau	113.05
------------------------	--------

Tourisme Mauricie	4 375.00
-------------------	----------

Boulangerie Germain	95.90
---------------------	-------

LJM Conseil	7 623.78
-------------	----------

9366-5016 Québec Inc. (Auberge Le Bome)	321.30
---	--------

Total Tourisme : 12 659.44

### **Activité de loisir/culture**

Guillaume Marchand	1 149.75
--------------------	----------

Total Loisir/Culture : 1 149.75

### **Baux de villégiature**

Le Groupe Harnois	184.55
-------------------	--------

DV Autos Inc.	212.31
---------------	--------

Total Baux de villégiature : 396.86

### **Cour municipale**

Ministre des finances	13 702.00
-----------------------	-----------

SAAQ	342.64
------	--------

Purolator	22.08
-----------	-------

Postes Canada	1 475.73
---------------	----------

Icimédias	688.70
-----------	--------

Bavac	1 374.00
-------	----------

Monsieur Denis Carpentier	100.00
---------------------------	--------

Me Pierre Bordeleau	1 881.10
---------------------	----------

AGCMQ	201.21
-------	--------

Tremblay Bois Migneault Lemay	3 256.50
-------------------------------	----------

Icimédias	
-----------	--

Total Cour municipale : 23 043.96

Grand total : 295 039.89

**PARC INDUSTRIEL**

Hydro-Québec	7.41
Les Excavations Jovanex	1 149.75

Total : 1 157.16

**TNO DE MÉKINAC**

**Fournisseurs de biens et services**

Groupe CLR	51.74
------------	-------

Total : 51.74

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 18 mars 2020.

Nathalie Groleau  
Secrétaire-trésorière

Re 20-03-49

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 18 mars 2020 totalisant 295 039.89 \$ pour la MRC, 1 157.16 \$ pour le parc industriel régional et 51.74 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

**Correspondance**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, accuse réception de notre résolution concernant le projet de loi 48 visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

- Demande d'appui financier de la part de Femmes de Mékinac pour une journée de conférence « Bonheur, plaisir et santé pour tous »;

**Appui financier-Femmes de Mékinac, conférence « Bonheur, plaisir et santé pour tous »**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de l'organisme Femmes de Mékinac pour l'organisation d'une journée conférence « Bonheur, plaisir et santé pour tous »;

Re 20-03-50

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que la MRC de Mékinac verse la somme de 500 \$, conditionnellement à ce que l'activité, « Bonheur, plaisir et santé pour tous », ait lieu, considérant la situation actuelle en raison de la COVID-19.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 36.02.2020 de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults concernant une demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités;

**Appui à la municipalité de de Ste-Brigitte-des-Saults concernant une demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités**

CONSIDÉRANT la résolution 36.02.2020 de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults concernant une demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités pour les Programme d'emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la position de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults;

Re 20-03-51

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

- d'appuyer la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults;
- de demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage que les organismes à but non lucratif.

- Adopté à l'unanimité –

- Remerciement de la part du Noël des enfants de Ste-Thècle;

**Dépôt de la correspondance**

Re 20-03-52

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

**Adoption du règlement numéro 2020-177 pour l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2020-177 pour l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT l'article 70 du Code municipal;

Re 20-03-53

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement numéro 2020-177, intitulé : « Règlement pour l'imposition d'une taxe de secteur d'entretien des chemins dans les TNO », tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du règlement numéro 2020-178 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)**

Ce point est remis à la prochaine séance.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du règlement numéro 2020-179 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2020-179 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2020;

Re 20-03-54

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement numéro 2020-179, intitulé : « Règlement déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de Mékinac », tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de participer au colloque printanier de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec**

CONSIDÉRANT la tenue du colloque printanier de l'association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2020;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, madame Nathalie Groleau désire y assister afin de participer à des échanges et des formations utiles à son rôle;

Re 20-03-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de permettre à madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC à participer à ce colloque. Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité -

**Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FDT, relative aux investissements dans le cadre de la politique d'investissement du FDT;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-03-56

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants :

**FDT-R-20-04-Stationnement multi-usage et écologique**

Municipalité de Ste-Thècle et Ste-Thècle Village Vert  
6 400 \$ ou max 80 % des dépenses admissibles

**FDT-R-20-05-Réalisation d'une infrastructure Pumptrack**

Municipalité de Lac-aux-Sables  
20 000 \$ ou max 14 % des coûts du projet (enveloppe régionale 2020)

**FDT-R-20-06- Aménagement du terrain de balle**

Centre des loisirs de St-Adelphe  
30 000 \$ enveloppe locale ou max 60%

**FDT-R-20- Continuité de redressement de la situation financière et immobilière**

Club de golf Le St-Rémi  
25 000 \$ ou max 45% des dépenses

**FDT-R-20-08-Mise en valeur de la Rivière Batiscan**

SAMBBA  
35 000 \$ (63%) pour l'an 1  
44 000 \$ (67%) pour l'an 2

**FDT-R-20-09- Mékinac en réalité virtuelle**

MRC Mékinac  
12 200 \$

**FDT-R-20-10- Planification stratégique territoriale quinquennale pour la MRC Mékinac**

MRC Mékinac

15 000 \$

**FDT-R-20-11- Reconstruction du terrain de tennis/pickelball**

Municipalité de Lac-aux-Sables

20 000 \$ ou max 78 % des coûts du projet

**FDT-R-20-12- Sécurité nautique et environnement**

Municipalité de Grandes-Piles

15 000 \$ ou max 75 % des coûts du projet

**FDT-R-20-13-Agrandissement bâtisse industrielle pour le développement d'une entreprise sur le territoire**

SIM

Résiduel FDT 150 000 \$ et 150 000 \$ dans l'enveloppe 2020 pour un total de 300 000 \$

Le tout aux conditions établies aux protocoles d'entente.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer l'entente relative au Volet soutien à la compétence de développement local et régional des MRC**

ATTENDU QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Re 20-03-57

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet monsieur Bernard Thompson à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- Adopté à l'unanimité -

**Recommandations du Comité d'investissement commun (CIC)**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 16 mars 2020, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-03-58

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Entreprises A.M. (St-Tite) inc.**

Prêt FLS pouvant aller jusqu'à 65 000 \$;

**Moratoire complet**

Considérant les impacts économiques occasionnés par le COVID-19, la MRC de Mékinac octroi un moratoire complet de trois mois (mars, avril, mai) sur ses financements FLI et FLS à toutes les entreprises de son portefeuille.

- Adopté à l'unanimité -

**Adhésion à la déclaration commune de Services de la Table sur le développement local et régional**

CONSIDÉRANT QU'EN avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale.

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente.

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat.

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019.

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs.

CONSIDÉRANT QUE RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué.

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec.

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services.

Re 20-03-59

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adhérer à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional et d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet, à signer tout document relatif à cette déclaration.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie**

CONSIDÉRANT que l'article 17.5.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) indique que le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C 47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la priorité régionale « Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien » identifie l'action « Améliorer la disponibilité et la qualité des services de proximité »;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été mis en place pour soutenir financièrement des projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par la région;

CONSIDÉRANT que le comité régional de sélection des projets du FARR a accepté lors de sa rencontre tenue le 20 février 2020 que soit injectée dans l'Entente sectorielle de développement la somme de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que les MRC/Villes de la région de la MAURICIE, conscientes de l'importance des services de proximité pour la vitalité et l'occupation de leur territoire, se sont engagées dans une démarche concertée pour les soutenir;

CONSIDÉRANT qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative aux services de proximité et pour soutenir leur maintien dans la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie;

Re 20-03-60

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet monsieur Bernard Thompson à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer l'addenda no 2 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020**

CONSIDÉRANT que l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 a été signé, le 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un l'addenda à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 a été signé le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que les parties désirent prolonger la durée de l'Entente jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés;

CONSIDÉRANT que tous les articles de l'Entente, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'addenda no 2 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Re 20-03-61

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet monsieur Bernard Thompson à signer, pour et au nom de la MRC, l'addenda no 2 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer un addenda à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au Rayonnement des Régions pour le projet d'implantation d'un centre de transbordement dans le parc industriel régional**

CONSIDÉRANT que certains éléments obligent la MRC de Mékinac à reporter l'avancement du projet de centre de transbordement dans le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que pour prolonger le délai de réalisation du projet il y a lieu de signer un addenda à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au Rayonnement des Régions;

Re 20-03-62

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet monsieur Bernard Thompson à signer, pour et au nom de la MRC, un addenda à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au Rayonnement des Régions pour le projet d'implantation d'un centre de transbordement dans le parc industriel régional qui prolonge la date de fin de projet au 31 mars 2022.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État**

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, arrive à échéance le 6 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est en négociation avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de convenir d'une nouvelle entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de délégation jusqu'au 31 mars 2021 afin d'assurer la continuité des activités déléguées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant à l'entente délégation;

Re 20-03-63

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le conseil de la MRC autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

- Adopté à l'unanimité -

**Soutien au dépôt effectué par Telus dans le cadre d'appel de projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle**

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle n'ont pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens **ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération** (décision du CRTC 2016-496);

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où **aucun ménage** n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

CONSIDÉRANT que les représentants des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique si applicable;

Re 20-03-64

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac, signifie officiellement qu'il appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles pour les communautés de Notre-Dame-du Montauban et de Ste-Thècle dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.

Que copie de cette résolution soit transmise à : CRTC et aux députés de la région, provincial et fédéral.

- Adopté à l'unanimité –

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban se joint à la rencontre.

**Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de définir un programme d'appui financier particulier touchant la desserte mobile sur le territoire de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que les entreprises de télécommunication dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de faire face à divers enjeux dont l'évolution technologique, la densité populationnelle ainsi que l'accès à des territoires accidentés;

CONSIDÉRANT que la volonté première des entreprises de télécommunication et des gouvernements du Canada et du Québec est de combler l'accès à internet haute vitesse (IHV) et aux services de mobilité à l'intérieur des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que l'objectif de service universel, soit la disponibilité d'une connexion Internet Haute Vitesse (IHV) d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en

téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération, demeure la vision à long terme définie dans la décision CRTC 2016-496 établissant le Fonds pour la Large Bande, fonds alimenté par les contributions obligatoires des télécommunicateurs;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour la Large Bande du CRTC établit la base d'admissibilité d'une aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire, n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs non-admissibles à ce programme de financement seront toujours sans couverture sans-fil adéquat tel que les municipalités de Saint-Adelphe, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Canada et du Québec ont contribué à l'objectif de service universel en créant des programmes tels que Brancher pour innover et Québec Branché alors que ces programmes ont essentiellement visé la desserte IHV filaire, n'accordant aucun soutien aux projets d'accroissement de la couverture mobile sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'un programme de financement spécifique devra être développé par les deux paliers de gouvernement afin de combler ce manque de couverture;

CONSIDÉRANT que lesdits gouvernements ont annoncé des sommes supplémentaires visant à soutenir l'objectif de service universel lors de leur dernier Discours sur le budget, annonçant alors une somme de 1.7G\$ sur 13 ans de la part du gouvernement fédéral et 400M\$ sur 6 ans de la part du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'innovation du Québec a mis sur pied un programme de financement autonome à l'automne 2019 soit Régions Branchées accompagné d'une enveloppe de 100M\$ afin de d'accélérer les déploiements IHV et de palier à des critères restrictifs et non adaptés;

Re 20-03-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac poursuive ses efforts de collaboration avec les télécommunicateurs ainsi qu'avec les ministères de l'Environnement et de l'Innovation ainsi que le ministère de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, afin de créer un programme spécifique de soutien financier gouvernemental pour les projets de desserte mobile qui ne peuvent aucunement répondre aux critères du Fonds pour la Large bande du CRTC.

Que copie de cette résolution soit transmise aux députés de la région, provincial et fédéral.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel 2019, du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Benoit Beaupré en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 20-03-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'approuver le rapport d'activités annuel 2019 du schéma de couverture de risques en incendie, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

**Demande d'intervention dans le cours d'eau Durocher dans la municipalité de Saint-Séverin**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a reçu une demande d'entretien du cours d'eau Durocher de la part de M. Denis Durocher ;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable des cours d'eau de la MRC de Mékinac a inspecté les lieux le 26 novembre 2019 et que les conclusions de son rapport sont favorables à la réalisation des travaux mais qu'il n'y avait pas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Séverin a adopté la résolution 2020-02-13 pour appuyer la demande et s'engager financièrement dans le processus d'entretien du cours d'eau Durocher;

Re 20-03-67

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que :

- le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Durocher situé dans la Municipalité de St-Séverin, sur une distance approximative de 2.275 kilomètres plus amplement décrit à l'Avis préalable à la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole – Annexe 3 en date du 26 février 2020;
- Les coûts relatifs à ces travaux d'entretien seront assumés à 100% par la Municipalité de St-Séverin;
- une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Municipalité de St-Séverin pour son information.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer l'entente 2020-2021 pour le soutien au travail autonome (STA)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec Service Québec pour la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes;

Re 20-03-68

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique à signer l'entente avec Service Québec pour desservir le territoire pour la mesure de Soutien aux travailleurs autonome (STA).

- Adopté à l'unanimité -

**Investissements de la MRC de Mékinac dans un projet de la société d'infrastructures de Mékinac (SIM)**

CONSIDÉRANT qu'une entreprise souhaite s'établir sur le territoire de Mékinac, plus précisément dans la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la politique de la SIM est d'offrir des bâtiments industriels adaptés aux besoins des entreprises;

CONSIDÉRANT que le service de développement économique a analysé ce projet et en fait une recommandation favorable à la SIM;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessitera des améliorations d'agrandissement à une bâtisse déjà existante;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet nécessite des investissements de la part des partenaires de la SIM, soit la MRC de Mékinac, la Corporation de développement durable de Mékinac et Desjardins;

CONSIDÉRANT que le montage financier présenté par le service de développement économique de la MRC prévoit un investissement total de l'ordre de 820 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac favorise la création d'emploi;

Re 20-03-69

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que la MRC de Mékinac consente un prêt sans intérêt, de 25 000 \$, à la SIM pour la réalisation de travaux d'agrandissement pour le bâtiment du 631 rue Notre-Dame à Ste-Thècle, à même les surplus de la partie 1 du budget de la MRC. Ledit prêt étant remboursable à la vente de la bâtisse.

- Adopté à l'unanimité -

**Mesures exceptionnelles en période de pandémie COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qui prévaut dans la MRC à la suite de l'annonce d'une pandémie liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT que les deux paliers de gouvernement tiennent quotidiennement des points de presse afin de nous informer de nouvelles mesures à adopter;

CONSIDÉRANT que l'on donc s'adapter rapidement aux nouvelles directives émises par les différents paliers de gouvernement;

Re 20-03-70

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale et monsieur Bernard Thompson, préfet, à prendre toutes les décisions nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de la MRC tout en tenant compte des directives gouvernementales.

- Adopté à l'unanimité -

**Cartes corporatives 2020-Golf St-Rémi**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'une carte corporative 2020 par le club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir cette OBNL qui offre un service unique sur le territoire de Mékinac;

Re 20-03-71

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser l'achat d'une carte corporative pour l'année 2020 du club de golf Le St-Rémi, au coût total de 1 724,63 \$, incluant les taxes, le tout conditionnellement à ce que le club de golf soit en opération.

- Adopté à l'unanimité -

**Questions de l'assemblée**

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

**Levée de l'assemblée**

Re 20-03-72

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière